

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 10 décembre 2020

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 03/12/2020 <i>L'an deux mille vingt et le dix décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Incarnation MARTY</i>
Présents : 10	Présents : Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Jean-Sebastien BATLLE, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO
Votants: 11	
Pour: 11	
Contre: 0	Représentés: Jean-Jacques MARTY par Incarnation MARTY
Abstentions: 0	Excusés: Absents:
	Secrétaire de séance: Jean-Claude SIRE

Objet: Demande de subvention pour travaux de coeur de village - DE_042_2020

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de réaliser l'opération d'investissement suivante : Coeur de village - aménagement du Calvaire et des abords du bassin communal.

La commune a contacté des entreprises qui nous ont fourni des devis pour un montant total de 24 713.80 € HT :

- Entreprise MARIN pour l'enfouissement du pluvial et la réalisation de béton désactivé 12 667.00 € HT
- Entreprise EPE pour réaliser l'étanchéité du bassin 2 550.00 € HT
- Entreprise ferronnerie Michel Jorge pour la fourniture et la pose des garde corps 4 624.00 € HT
- Entreprise FERRONNERIE MICHEL JORGE pour la fourniture et la pose de la fontaine 1 380.00 € HT
- Entreprise MARRE MATÉRIAUX pour la fourniture de dalles 3 492.80 € HT

Afin de financer ces travaux, M. le Maire propose de déposer une demande d'aide auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

APPROUVE le projet de Coeur de village - aménagement du Calvaire et des abords du bassin communal

DECIDE d'approuver l'estimation fournie par les entreprises MARIN, EPE, FERRONNERIE MICHEL JORGE et MARRE MATÉRIAUX pour un montant total hors taxes de 24 713.80 € HT

DECIDE de présenter une demande de financement pour la programmation 2021 et sollicite de l'Etat, de la Région et du Département l'aide financière la plus élevée possible pour la réalisation des travaux énoncés précédemment.

PRECISE que le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

Etat DETR (30 %)	=> 7 414.14 €
Région Occitanie (20%)	=> 4 942.76 €
Département (30 %)	=> 7 414.14 €
Fonds Propres de la Commune (20%)	=> 4 942.76 €

PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans et que la durée totale de la validité des subventions est fixée à quatre ans.
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune
DECIDE de donner mandat à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___